

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 27 Septembre 1991 19

Objet : Convention avec des Communes et le L'an mil-neuf cent vingt sept cent quatre vingt onze
à dix huit heures trente
le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9109/08

ou Représentés

Présents : MM BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES, DE FONTMICHEL,
DELORENZO, DUHALDE, FRANCO, GEINDRE, GRIFFA, GINESY,
GOLETTA, GUIGONIS, LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI,
MARY, MURRIS, PASCAL, PAPI, PRICCO, SANTUCCI, THAON,
MMme AUVARRO, BELLON, BOURRIER, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique que des demandes d'intervention de l'Ecole nous sont parvenues, et notamment à Bendejun pour la mise en place d'Ateliers de Musique Traditionnelle.

La Direction de l'Ecole procède actuellement à l'étude de réalisations de ces interventions.

Etant donné que les Communes qui accueilleront les cours de l'Ecole, ne pourront pas être intégrées dans l'immédiat au sein du Syndicat mixte, Il y aura lieu de passer des conventions avec ces Communes.

Ouï l'exposé du Président, le Comité :

- 1) décide que l'Ecole puisse intervenir, dans la mesure de ces moyens, dans les communes qui demanderont sont interventions.
- 2) charge le président de signer les conventions de fonctionnement avec les dites Communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

